

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumén, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-088

Economie, emploi et relations entreprises - Cession de terrain : ZI de Pont-Névez à GRACES - SCI BCCL

La SCI BCCL est propriétaire d'un terrain bâti, situé dans la zone industrielle de Grâces, qu'elle loue à la SARL Remorques Chevance. Les deux entités sont toutes deux dirigées par Monsieur Bruno Chevance.

Suite à un important développement de son activité, la SARL Remorques Chevance prévoit d'étendre leur bâtiment, ainsi que leur lieu de stockage, sur leur site existant. Cependant, ce projet ne pourra se faire sans la création d'un réseau et d'un bassin de stockage des eaux pluviales.

Ainsi, et afin de réaliser ce projet de bassin de stockage, la SCI BCCL s'est portée acquéreur de la parcelle mitoyenne à son site actuel, et désignée ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE GRACES

Terrain d'une superficie de 3 900 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant à la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
AM	31 p	PONT NEVEZ	39 a 00 ca environ

La parcelle étant inconstructible et grevée d'une servitude de réseau, le prix de cession proposé est de 4 € HT le m².

Par ailleurs, la SCI BCCL souhaiterait également, acquérir un autre délaissé de terrain situé en bordure de son lot et désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE GRACES

Terrain d'une superficie de 242 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant à la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
AM	5 p	PONT NEVEZ	2 a 42 ca environ

Lorsque la SCI BCCL avait acquis son terrain sur la zone industrielle de Grâces, il n'avait pas été possible pour Guingamp Communauté de lui céder ce terrain car celui-ci était grevé d'une hypothèque.

La cession est désormais envisageable. Le prix de cession proposé est de 10 € HT le m².

Par avis du 22 mai 2023, le Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle AM31p à 3,6 € HT le m², et de la parcelle AM5p à 10 € HT le m².

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver la cession de la parcelle AM31p, située sur la commune de Grâces, d'une superficie de 3 900 m² environ à la SCI BCCL, ou à toute personne ou société pouvant s'y substituer, au prix de 4 euros HT le m² ;**
- **D'approuver la cession de la parcelle AM5p, située sur la commune de Grâces, d'une superficie de 242 m² environ à la SCI BCCL, ou à toute personne ou société pouvant s'y substituer, au prix de 10 € HT le m² ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

